

Sélection au Championnat de France Espoir "Habitable Flotte Collective"

R E G L E M E N T 2016

Les catégories d'âges sont celles définies par la FFVoile :

- Espoir : 15 à 25 ans au 31 décembre 2016, nés entre 1991 et 2001.

L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).

Les modalités de sélection au championnat de France Espoir Habitable, sont définies par la FFVoile et par la Ligue Ile de France de Voile.

La FFVoile communique à la Ligue Ile de France de Voile le quota de skippers sélectionnables par la Ligue.

Les skippers participant aux sélections retourneront **impérativement** l'intention de participation (**Annexe N°1**) à la Ligue Ile de France de Voile avant fin mars.
Merci de préciser au minimum l'identité de 2 membres de l'équipage qui devront être présents sur le Championnat.

- Sélection des skippers :

La sélection se fera sur décision de la Commission Sportive au regard de l'activité nautique de chacun et en fonction du quota attribué par la FFV.
La sélection ne pourra être supérieure à 2 bateaux, sélectionnés respectivement "Bateau Ile de France 1" et "Bateau Ile de France 2".

Le ou les équipages sélectionnés adresseront à la FFV un chèque de garantie de participation de 400€ à l'ordre de la FFV. Ce chèque ne sera pas encaissé, sauf en cas de désistement de l'équipage sans raison valable ou de force majeure.

- Constitution des équipages :

Chaque skipper reste libre dans la constitution de son équipage, sous réserve que chaque membre soit licencié en Ligue Ile de France de Voile. Si l'un des équipiers devait être licencié sur une autre ligue, une demande de dérogation devra être adressée à la Ligue Ile de France de Voile pour accord. Celle-ci sera étudiée par la Commission Sportive.



- Critère de modalité de participation :

Pour un quota fédéral de : **1 bateau**

La Ligue Ile de France de Voile prendra en charge l'inscription du bateau "Ile de France 1".

Pour un quota fédéral de : **2 bateaux**

La Ligue Ile de France de Voile prendra en charge 50% de l'inscription du bateau "Ile de France 2".

La caution restera à la charge de l'équipage.

Les bateaux devront être inscrits sous le nom de : ILE DE FRANCE 1, et ILE DE FRANCE 2, suivant le quota de participation.

ANNEXE N°1

Sélection au Championnat de France Espoir "Habitable Flotte collective"

Fiche d'intention de participation

Ligue : ILE DE FRANCE (20)

1 – Système de sélections SUR QUOTAS :

Les équipages suivants s'engagent et mentionne ci-dessous l'identité de 2 membres d'équipage qui devront être présents sur le Championnat.

Ces rubriques doivent être obligatoirement renseignées.

Equipage :

Nom : _____ Prénom : _____

N° licence : _____ Club d'appartenance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____

Email : _____

Nom : _____ Prénom : _____

N° licence : _____ Club d'appartenance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____

Email : _____